



COMMUNE DE BEAUFICEL-EN-LYONS

Département de l'Eure

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de Beauficel-en-Lyons, sous la présidence de Madame Nadine DOINEL, Maire, conformément à la convocation qui leur a été adressée le 12 septembre 2025.

Présents : Mesdames Nadine DOINEL, Dorothée COURTOIS, Cécile CARPENTIER, Messieurs Dominique DAMIANO, Sylvain BOISSET, Benoît CESSELIN, Maxime HARVUS.

Absents excusés : Messieurs Marc SCHOLZEN et Dominique HARVUS, Mesdames Valérie DUCHEMIN et Cécilia DEMOUGEOT.

Pouvoirs : Monsieur Marc SCHOLZEN à Monsieur Benoît CESSELIN – Madame Valérie DUCHEMIN à Monsieur Maxime HARVUS – Madame Cécilia DEMOUGEOT à Monsieur Dominique DAMIANO.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Votants : 10

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime HARVUS.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2025.

Délibération n°2025/23

I. AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DERrière LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la salle derrière la Mairie est toujours en travaux et qu'il est nécessaire de terminer l'aménagement de cet espace avant utilisation.

C'est pourquoi, Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents devis reçus :

- Travaux de maçonnerie :
 - Entreprise SARL STB = 11 609,63 € H.T
 - Entreprise Matthieu GELÉ = 12 935,00 € H.T
- Travaux de maçonnerie et peinture :
 - Entreprise Nicolas BLIER = 26 394,64 €
- Travaux d'électricité :
 - Entreprise Jean-François DUPUY = 3 346,00 € H.T
 - Entreprise NR ELEC = 3 455,00 € H.T

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que ces travaux sont éligibles à une demande de subvention auprès de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40% du montant total H.T et qu'il est également possible de solliciter le Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Lyons-Andelle.

Après avoir étudié les devis présentés et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de demander plus de précisions concernant le devis de l'entreprise Nicolas BLIER, d'attendre le retour des derniers devis concernant la peinture et autorisent à l'unanimité Madame le Maire à lancer les dossiers de subventions.

De plus, Monsieur Benoît CESSELIN, conseiller municipal, propose également d'étudier la possibilité de solliciter le fonds vert pour ce dossier.

Délibération n° 2025/24

II. LOGEMENT COMMUNAL : DEVIS DOUCHE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la douche du logement communal doit être remplacée.

De ce fait, Madame le Maire présente aux membres du conseil les différents devis reçus :

- Cabine de douche 80X80 :
 - Entreprise SARL CAUCHOIS = 1 339,01 € TTC
 - Entreprise EURL GEOFFRAY = 1 450,26 € TTC
- Cabine de douche 90X90 :
 - Entreprise SARL CAUCHOIS = 1 933,62 € TTC
 - Entreprise EURL GEOFFRAY = 1 513,67 € TTC

Après avoir étudié les devis présentés et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise EURL GEOFFRAY pour un montant de 1 513,67 € TTC.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les locataires du logement communal sont très satisfaits de la nouvelle rampe d'escalier.

III. SIEGE27 : PROJETS 2026

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que comme chaque année, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure prépare ses réunions intercommunales de l'automne au cours desquelles les programmes prévisionnels de travaux 2026 seront hiérarchisés.

Monsieur Cédric CHAMPION, directeur des travaux au SIEGE27, propose pour la Commune de Beauficel-en-Lyons d'inscrire à ce programme le remplacement de quelques luminaires au sodium par des LED.

La part communale de ces travaux s'élèverait à 40% du montant H.T (soit 280,00 € H.T par luminaire à la charge de la commune).

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal, dans la continuité des travaux déjà réalisés, de demander un devis pour la route de Lorleau.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

Délibération n°2025/25

IV. CONSULTATION DU PUBLIC – GAEC BOISSET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement par le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) BOISSET pour l'extension d'un élevage de vaches laitières a été prescrite par arrêté préfectoral.

Le dossier de consultation est disponible à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent à l'unanimité un avis favorable.

Délibération n°2025/26

V. MISE À DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un groupe d'assistantes maternelles souhaite louer la salle communale pour des activités de loisirs. Elles aimeraient pouvoir occuper le bâtiment tous les jeudis matin de 10h à 12h.

Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'étudier cette demande et d'échanger sur les conditions de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la demande des assistantes maternelles, autorisent Madame le Maire à signer une convention d'utilisation ponctuelle de la salle communale moyennant la somme de 70,00 € par mois.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Visite de l'ABF : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Nicolas WASYLYSZYN, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et Mme CARON, architecte des bâtiments de France se sont rendus à l'Église le 21 juillet dernier afin d'étudier la priorité des prochains travaux à réaliser : purge des plafonds.
- ❖ Visite du Sous-préfet : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Nicolas LEBAS, Sous-Préfet des Andelys, est venu à la Mairie le 6 août dernier. Lors de cette rencontre, les sujets suivants ont été abordés : Église, enquête publique, risque au niveau de la défense extérieure contre l'incendie.
- ❖ D.E.C.I (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Les membres du conseil municipal proposent d'étudier les espaces successibles d'accueillir des citernes souples afin que la commune de Beauficel-en-Lyons puissent augmenter sa capacité en D.E.C.I.
- ❖ Urbanisme : Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'instruction des permis de construire et déclarations préalables est organisée par le Code de l'urbanisme et est effectuée sous la responsabilité du Maire. Il est donc nécessaire que toutes constructions soient déclarées en Mairie. De plus, Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque dossier d'urbanisme déposé en Mairie engendre un coût financier pour la commune.
- ❖ Photocopieur : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'offre commerciale concernant le changement du photocopieur a été perçue : 3 576,00 €. De ce fait, la location pour les 10 premiers mois est payée. Cette participation financière est renouvelée tacitement.
- ❖ Noël 2025 : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les jouets de Noël des enfants ont été commandés. Le Noël communal aura lieu le 14 décembre prochain à 14h30 à la salle communale. Concernant le Noël des anciens, Madame le Maire propose aux membres du conseil de renouveler encore cette année les bons d'achats valables auprès des commerçants de Lyons-la-Forêt ainsi que d'autres commerces à proximité.
- ❖ Conférence et débat « architecture et patrimoine Lyons-Andelle » : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une conférence-débat autour de l'architecture et du patrimoine de Lyons-Andelle, organisée par l'Association des Maires Lyons-Andelle, aura lieu le 18 novembre pro-

chain de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Ménesqueville. En présence de Monsieur Nicolas WASY-LYSZYN, ingénieur en patrimoine, et Madame France POULAIN, architecte des bâtiments de France. Les conseillers municipaux sont conviés à cette invitation.

- ❖ Sécurité sur les voies de circulation en agglomération : À la demande de Monsieur Marc SCHOLZEN, conseiller municipal, Madame le Maire évoque auprès des membres du conseil municipal le sujet de la vitesse excessive au sein du village et des lieux-dits. Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une étude sur la vitesse avait été réalisée par le Département de l'Eure sur la route de Fleury/Lyons. Cette étude n'avait relevé aucune vitesse excessive sur cette voie. De plus, les principales routes en agglomération sont des voies départementales, aucun aménagement n'est autorisé sans l'autorisation du Département de l'Eure. Au vu de la dangerosité à certains endroits, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier la mise en place de signalisations diverses et/ou l'installation de miroirs routiers.

Les différents sujets ayant été abordés et l'ordre du jour épousé, la séance est levée à 20h30.